



PRISE EN CHARGE DES ALLERGIES ALIMENTAIRES AU PARASCOLAIRE

Document destiné aux animatrices/animateurs du GIAP

***"Un enfant a un problème de santé lié à l'alimentation.
Que faire s'il doit manger au restaurant scolaire à midi et/ou consommer un goûter
l'après-midi au parascolaire ? "***

- 1) Si un problème de santé lié à l'alimentation est signalé par les parents, demander un certificat médical aux parents le jour de l'inscription de l'enfant, ou en cours d'année.
- 2) Transmettre le certificat médical à l'infirmière/infirmier du Service de santé de la jeunesse (SSJ) référent de l'école.
- 3) L'infirmière/infirmier ou le médecin scolaire contacte les parents et, avec leur accord, téléphone au médecin traitant, afin d'obtenir l'information nécessaire à la bonne prise en charge de l'enfant à l'école.
- 4) Si nécessaire, le SSJ rédige un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), en partenariat avec l'animatrice/animateur du GIAP. Ce document, établi avec les parents, définit les modalités de prise en charge de l'enfant à l'école et au parascolaire :
 - a) Si le médecin traitant a prescrit un médicament en réserve, le PAI définit son mode d'administration et son lieu de stockage.
 - b) Si un panier-repas est nécessaire, le PAI définit les modalités de sa réception et conservation à l'école, puis de sa livraison et remise en température au restaurant scolaire. Pour chaque étape, l'animatrice/animateur du GIAP responsable est désigné-e. A noter que certains restaurants scolaires ne se trouvent pas dans l'école et que l'enfant s'y rend à 11h30 avec son groupe et l'animatrice/animateur du GIAP.
 - c) Si un goûter est nécessaire, le PAI définit les modalités de sa prise en charge et désigne l'animatrice/animateur du GIAP responsable.

Au terme de l'évaluation de la situation, deux cas de figure peuvent se présenter :

- Si l'allergie alimentaire nécessite un régime simple (aliments reconnaissables à l'œil nu et se consommant en général dans leur forme naturelle, par exemple le kiwi), l'animatrice/animateur du GIAP responsable veillera à ce que l'enfant ne consomme pas l'aliment en question.
- Si l'allergie alimentaire nécessite un régime plus complexe (aliments cachés dans les préparations industrielles courantes, par exemple œufs, fruits à coque tels que arachides, noix, pistaches,...), ou que l'enfant présente une intolérance (gluten, lactose,...), les parents peuvent être amenés à fournir un panier-repas et/ou un goûter à leur enfant.

Merci pour votre collaboration

SSJ/MED/LB/août 2008